

---

## AVIS DE LA CIRCULATION

**Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée –**  
**Leudelange, Rue Schleiwenhaff no. 31**

---

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 9 janvier 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

**Art 1<sup>er</sup> :**

**Le 26 janvier 2026 de 08h00 jusqu'au 28 janvier 2026 à 18h00 dans la :**

- Rue Schleiwenhaff devant l'immeuble no. 31  
sur le tronçon concerné par les travaux de manutention (35 mètres)

tout stationnement / parage de véhicules est interdit.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,18 .

**Art. 2 :**

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Jean-Pierre ROEMEN